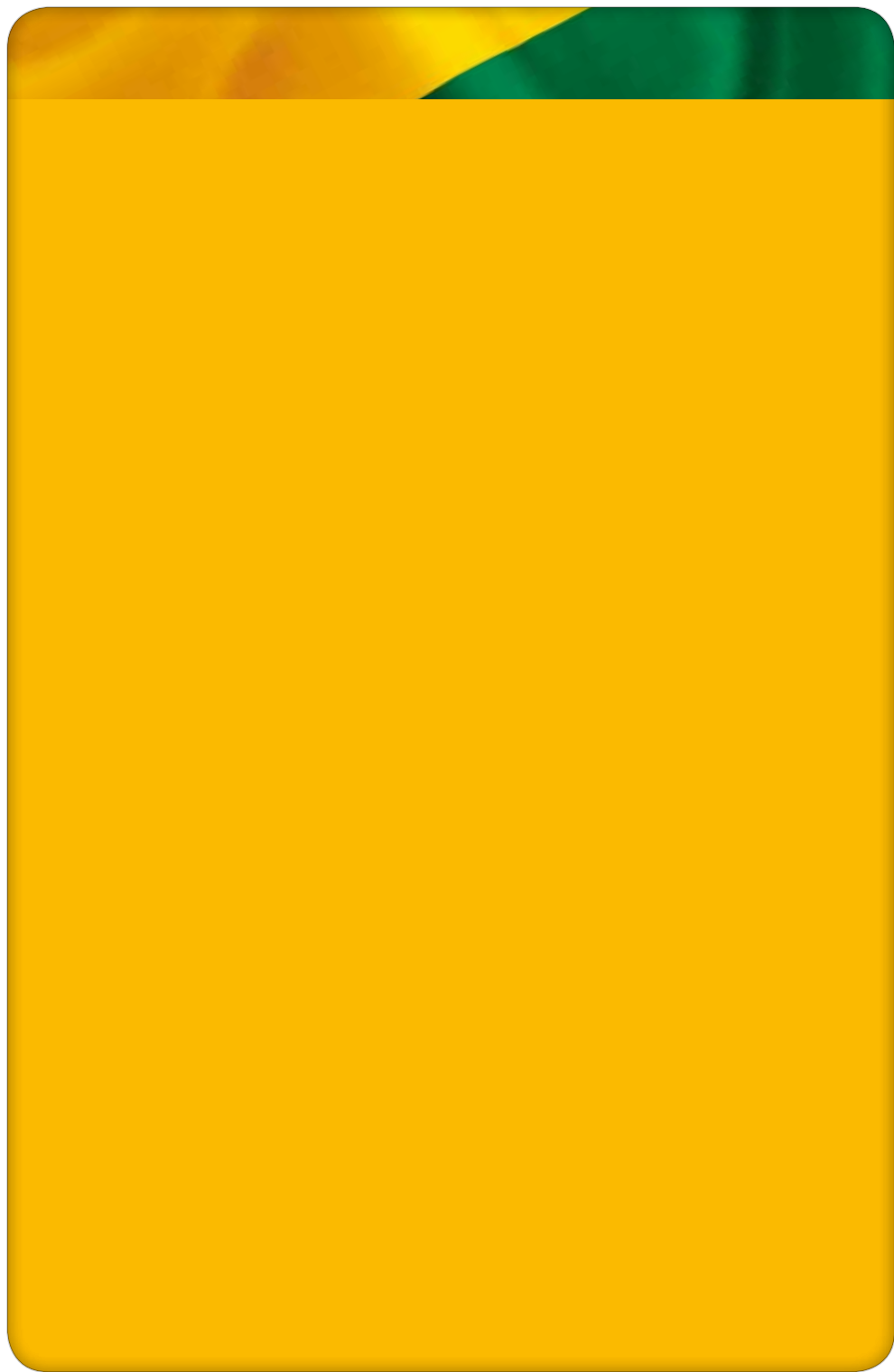


The top half of the image features the Lithuanian flag, which consists of three horizontal stripes of yellow, green, and red. The flag is depicted with a wavy, draped effect, giving it a sense of movement and depth. The colors are vibrant and the texture appears soft and fabric-like.

Les priorités du CESE durant la présidence lituanienne



Comité économique et social européen



Mot du Président

L'Europe ne peut avancer qu'avec le soutien des Européens. Et ceci est d'autant plus vrai dans la période difficile que nous traversons actuellement. C'est la conviction que nous partageons au Comité économique et social européen. Et c'est la raison pour laquelle nous sommes aux côtés de la Lituanie qui prend la présidence de l'Union européenne. Avec une ambition: celle de porter la voix des citoyens jusqu'aux institutions européennes, faire entendre leurs attentes, leurs besoins, mais aussi leurs idées et leur engagement. Face à la crise, l'engagement pour une Europe au service des citoyens est une priorité!



*Henri Malosse
Président du CESE*

Les priorités du CESE durant la présidence lituanienne

Dans le contexte de crise qui dure, l'Europe est face à un défi majeur qu'elle ne peut pas manquer: redonner confiance aux citoyens dans sa capacité à agir pour leur intérêt, et pour l'intérêt général européen. Et dans la perspective des élections au Parlement européen en mai 2014, l'orientation qui sera donnée par la présidence lituanienne sera essentielle pour renouer le lien citoyen.

À cet égard, le Comité économique et social européen est convaincu que la seule voie possible est celle qui passe par un resserrement des liens avec la société civile, dont le rôle doit être reconnu et renforcé, tant en amont, qu'au cours et en suivi du processus décisionnel: plus que jamais, il faut ouvrir la porte aux débats, à la consultation et à la concertation.

Une vraie démocratie participative au niveau européen permettant l'implication pleine et entière des populations repose sur trois piliers:

- information des populations dans le cadre d'un débat transparent donnant la parole à tous;
- consultation des populations sur les choix stratégiques que les États et l'Europe doivent faire;
- respect de l'avis des citoyens pour éviter de creuser encore plus le fossé avec eux.

C'est à cette condition que l'Europe pourra remporter les défis auxquels elle est confrontée. Le CESE fait siennes les trois priorités de la présidence lituanienne:

- une Europe crédible, non seulement vis-à-vis des marchés, mais surtout vis-à-vis de ses citoyens: c'est à cette condition que ceux-ci pourront se réapproprier l'Europe. La crédibilité exige la transparence et le respect des principes démocratiques, au contraire de la façon dont a été gérée, par exemple, la crise chypriote;
- une Europe qui renoue avec la croissance et la création d'emploi: la priorité doit être donnée à l'économie réelle, celle qui crée les richesses et les emplois dont nous avons tous besoin. Cette économie doit être servie par un système financier enfin régulé;
- une Europe ouverte: c'est le cœur même de nos valeurs; pour autant, les citoyens n'accepteront pas que l'Europe fasse quelle que concession que ce soit sur le respect de ses acquis et de son modèle. Les États d'Europe doivent être solidaires, parler d'une seule voix et rester unis dans les négociations internationales qui s'annoncent.

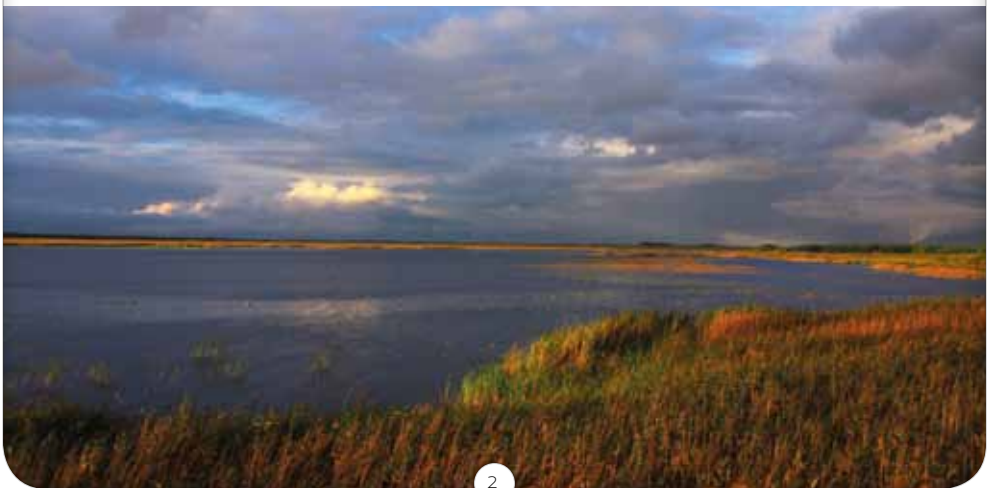
Avec ses 353 membres (dont 9 Litvaniens) venus des 28 États membres et toutes origines confondues, le CESE souhaite porter la voix des citoyens et s'engager pour que l'Europe soit à nouveau perçue comme la solution face à la crise.

Ensemble, agissons pour que voter aux élections européennes prenne à nouveau tout son sens.

L'euroscpticisme n'offre pas de solution. Le fatalisme non plus.

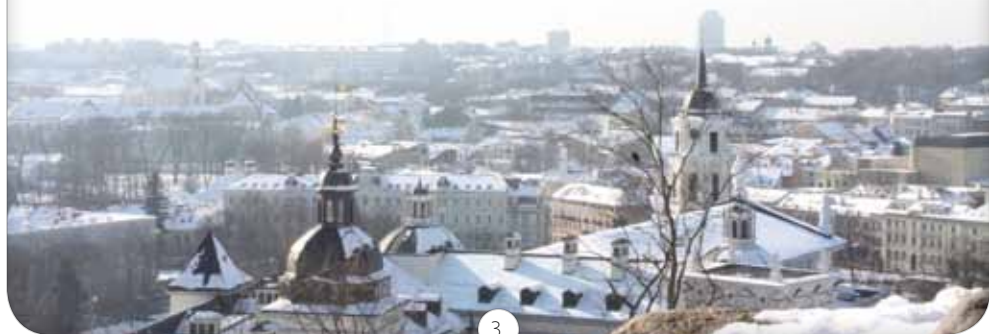


EU2013.LT



Informations générales sur la Lituanie

| | |
|--|---|
| Dénomination officielle | République de Lituanie |
| Capitale | Vilnius |
| Superficie | 65 300 km ² |
| Autres grandes villes | Kaunas, Klaipėda, Šiauliai, Panevėžys, Alytus |
| Langues officielles | le lituanien |
| Monnaie | le litas (LTL) |
| Population totale (mai 2013) | 2 962 837 |
| PIB par habitant (indice en parité de pouvoir d'achat (UE-27 = 100), en 2011) | 66 % |
| PIB en prix courants (en 2012) | 32 864 millions d'euros |
| PIB par habitant (en prix courants, 2012) | 11 000 euros |
| Taux de chômage (avril 2013) | 12,5 % |
| Religion | Catholicisme (79 % de la population) |
| Espérance de vie (estimations en 2011) | Totale: 73,8 ans Hommes: 68,1 ans Femmes: 79,3 ans |
| Principaux postes d'exportation | Combustibles minéraux (24,5 %), machines, appareils et engins mécaniques (7,2 %), véhicules (6 %), matières plastiques (5,6 %), mobilier (5,4 %), engrais (4,3 %) |
| Principaux postes d'exportation | Combustibles minéraux (33,8 %), véhicules (7,5 %), machines, appareils et engins mécaniques (7,2 %), machines et appareils électriques (5,1 %), matières plastiques (3,6 %) |



Gouvernance

Présidente: S.E. M^{me} Dalia Grybauskaitė

Premier ministre: M. Algirdas Butkevičius

Ministre des affaires étrangères: M. Linas Linkevičius

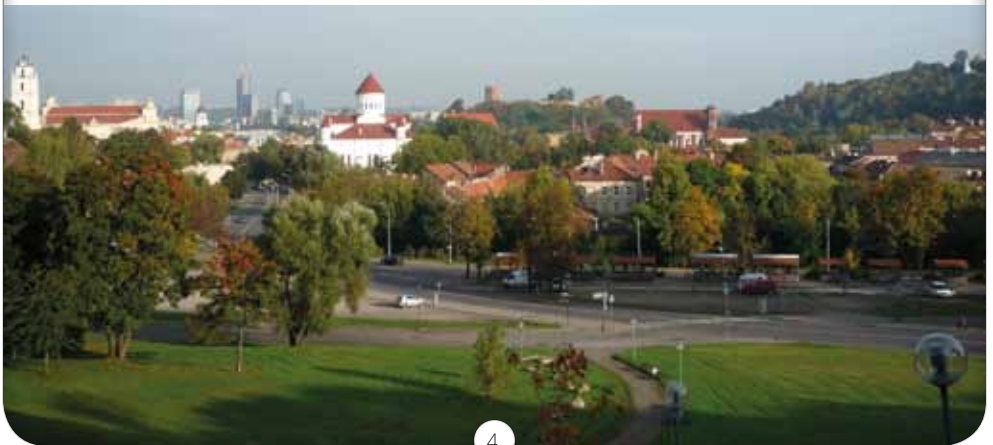
Secrétaire d'État pour les affaires européennes: M. Vytautas Leškevičius, chargé de l'élaboration et la mise en œuvre de la politique de l'Union européenne

Gouvernement: le gouvernement de la République de Lituanie (en lituanien: Lietuvos Respublikos Vyriausybė), composé du premier ministre, qui est le chef du gouvernement, et de 14 ministres.

Le premier ministre est nommé par le président et le Seimas (le parlement lituanien) approuve cette nomination. Actuellement, le premier ministre est M. Algirdas Butkevičius (nommé le 7 décembre 2012), dirigeant du parti social-démocrate lituanien. À l'issue des dernières élections, le parti social-démocrate, le parti du travail, le parti "Ordre et justice" et l'Action électorale des Polonais de Lituanie ont annoncé la conclusion d'un accord de coalition en vue d'œuvrer en commun au nom de la Lituanie.

Opposition (partis classés suivant le nombre de députés)

- Union de la patrie – parti des chrétiens-démocrates lituaniens (33 sièges),
- Mouvement des libéraux de la République de Lituanie (10 sièges),
- Parti politique "Voie du courage" (7 sièges),
- Union des agriculteurs et des verts de Lituanie (1 siège),
- Candidats indépendants (3 sièges).



L'État

Régime: république parlementaire

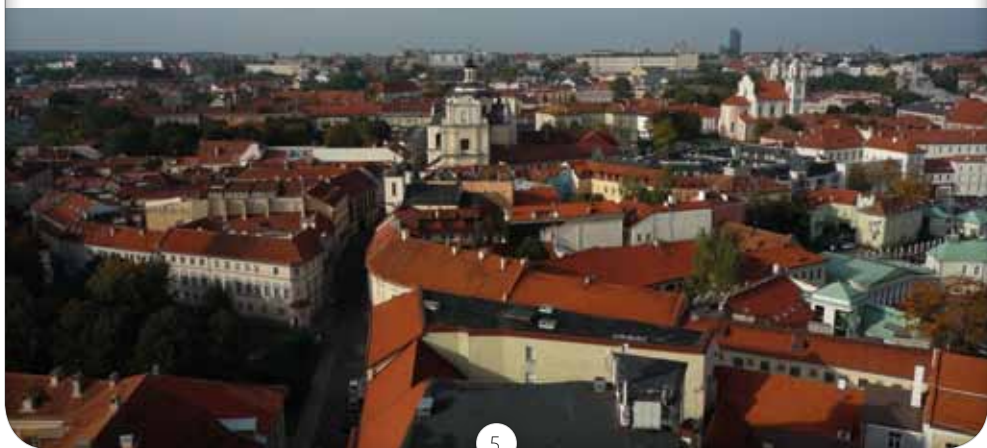
Depuis la proclamation de la restauration de son indépendance le 11 mars 1990, la Lituanie est restée fidèle à de solides traditions démocratiques. Lors des premières élections générales après l'indépendance, tenues le 25 octobre 1992, 56,75 % du corps électoral a approuvé la nouvelle constitution. L'adoption de cette dernière s'est accompagnée de vifs débats, s'agissant notamment du rôle du président. Un référendum distinct s'est tenu le 23 mai 1992 afin d'interroger les électeurs sur cette question et 41 % des électeurs ont approuvé la restauration du président de Lituanie.

La Lituanie appartient à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe; elle est membre à part entière de l'accord de Schengen et de l'OTAN. La Lituanie est également membre de la Banque nordique d'investissement, et elle participe à la coopération nordique-baltique des pays du nord de l'Europe. Les Nations unies classent la Lituanie parmi les États dont l'indice de développement humain est considéré comme "très élevé". La Lituanie assure la présidence du Conseil de l'Union européenne au cours du second semestre de 2013.

Le président

L'actuel chef de l'État lituanien, Mme Dalia Grybauskaitė, a été élu le 17 mai 2009. Au cours de sa carrière, elle a été vice-ministre des affaires étrangères, ministre des finances et également commissaire européenne chargée de la programmation financière et du budget de 2004 à 2009.

Le président est élu au suffrage universel direct pour un mandat de cinq ans, et il ne peut exercer plus de deux mandats consécutifs. La fonction du président reste dans une large mesure protocolaire; ses principales fonctions politiques recouvrent cependant les affaires étrangères et la sûreté de l'État. Le président est également le commandant en chef des armées. Le président, avec l'approbation du parlement, le Seimas, nomme également le premier ministre, et, sur proposition de ce dernier, les autres membres du gouvernement. Il nomme également les principaux fonctionnaires de l'État et les juges de toutes les juridictions.



La Chambre des représentants (Parlement)

Le parlement lituanien, le Seimas, est monocaméral et rassemble 141 membres élus pour un mandat de quatre ans. 71 de ces membres sont élus dans des circonscriptions locales, tandis que les 70 autres sont élus à l'échelle nationale par un scrutin proportionnel. Pour pouvoir siéger au Seimas, un parti doit recueillir au moins 5 % des voix lors du scrutin national pour pourvoir ces 70 sièges.

Depuis l'entrée de la Lituanie dans l'Union européenne le 1^{er} mai 2004, le Seimas a fait le choix d'un engagement parlementaire actif dans le débat sur les affaires concernant l'Union, en vertu des pouvoirs que lui confère à cet égard la constitution lituanienne et de son droit à être pleinement informé de toutes les questions touchant à l'UE. Conformément au dispositif mis en place au sein du Seimas en vue de coordonner les affaires européennes, toutes ses commissions (les "commissions spécialisées" prévues par le règlement intérieur du Seimas) participent à l'examen des questions touchant à l'UE. Toutefois, deux de ces commissions, à savoir la commission des affaires européennes et la commission des affaires étrangères, disposent de pouvoirs exceptionnels en vertu de l'acte constitutionnel "De l'adhésion de la République de Lituanie à l'Union européenne", adopté le 13 juillet 2004. Conformément à la procédure prévue par le règlement intérieur du Seimas, ces commissions peuvent soumettre au gouvernement l'avis du Seimas sur les propositions législatives de l'Union européenne.



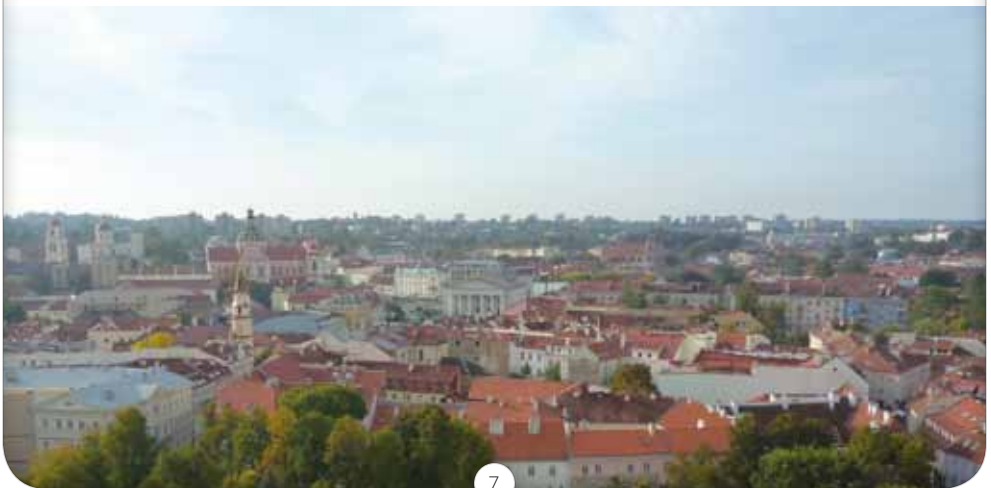
Les tribunaux

La constitution de la République de Lituanie pose le principe selon lequel en Lituanie, seuls les tribunaux rendent la justice. Le tribunal est une institution qui rend la justice et qui est établie par la loi. Afin de garantir l'équité et l'impartialité des décisions de justice, et en vue de prévenir toute ingérence dans l'activité des tribunaux, la constitution et la loi relative aux tribunaux de la République de Lituanie prévoient l'indépendance des tribunaux lorsqu'ils rendent la justice vis-à-vis de toute autre institution gouvernementale, des fonctionnaires, des partis politiques, des organisations et de toute autre personne. Seuls les tribunaux supérieurs hiérarchiquement sont habilités à réexaminer les arrêts d'un tribunal et ils ne peuvent le faire que conformément à la procédure prévue par la loi. La constitution, la loi sur les tribunaux de la république de Lituanie et d'autres textes de loi règlent le régime des tribunaux, leurs compétences et le régime d'organisation judiciaire, leurs activités, leur administration, ainsi que leur régime d'autonomie, de même que le statut des juges, leur nomination, leur carrière, leur responsabilité et les autres questions liées aux activités judiciaires.

La Lituanie dispose de 67 tribunaux. Ce système judiciaire uniforme de la République de Lituanie rassemble tant les tribunaux à compétence générale que les tribunaux administratifs.

Le système judiciaire lituanien se compose de:

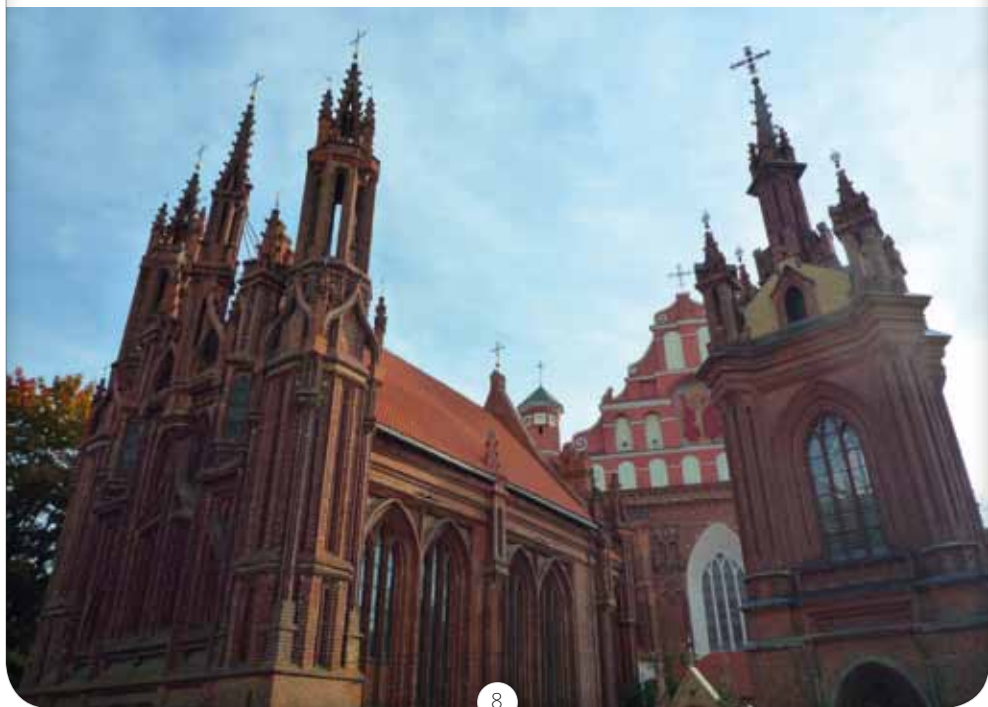
- la Cour suprême de Lituanie,
- la Cour d'appel,
- les tribunaux de région,
- les tribunaux de district,
- les tribunaux administratifs de district
- la Cour suprême administrative de Lituanie.



Organisation administrative

L'organisation administrative actuelle du territoire a été établie en 1994 et modifiée en 2000 afin de se conformer aux exigences de l'Union européenne. L'administration de la Lituanie est organisée en trois échelons: l'État est divisé en 10 régions, elles-mêmes composées de 60 municipalités, qui regroupent plus de 500 cantons.

En 2010, l'institution du gouverneur de région et les administrations y afférentes ont été supprimées. Les municipalités constituent le principal échelon administratif. Historiquement, l'on distingue les "municipalités de district", souvent désignées sous l'appellation de "districts", des "municipalités de ville", appellation souvent abrégée en "ville". Chaque municipalité dispose de son propre gouvernement élu. Dans le passé, les élections aux conseils des municipalités avaient lieu tous les trois ans; actuellement, elles se tiennent tous les quatre ans. Ce conseil élit le maire et nomme le responsable de l'administration de chaque canton. Actuellement, il est proposé d'élire directement les maires et les responsables de canton; pour ce faire, il sera cependant nécessaire de modifier la constitution.





Membres lituaniens du Comité économique et social européen



GRUZIENĖ Gražina



Groupe II – Travailleurs

Présidente du Syndicat lituanien des travailleurs des industries agroalimentaires (LMP), représentante de la Confédération des syndicats de Lituanie (LPSK) auprès du Conseil national tripartite des partenaires sociaux de Lituanie

info@eesc.europa.eu

MAČIULIS Vitas



Groupe III – Activités diverses

Consultant en affaires au Centre lituanien de recherche en sciences physiques et technologie

info@eesc.europa.eu

JONUŠKA Alfredas



Groupe I – Employeurs

Directeur général de la Chambre de commerce, d'industrie et d'artisanat de Šiauliai

info@eesc.europa.eu

MORKIS Gintaras



Groupe I – Employeurs

Directeur général adjoint de la Confédération lituanienne des industries (LPK)

Gintaras.Morkis@eesc.europa.eu

KROPAS Stasys



Groupe I – Employeurs

Président de l'Association lituanienne des banques (LBA)

info@eesc.europa.eu

PREIDIENĖ Inga



Groupe II – Travailleurs

Fédération lituanienne du travail (LDF)

Inga.Preidienė@eesc.europa.eu

KVEDARAITĖ Daiva



Groupe II – Travailleurs

Secrétaire aux affaires internationales du syndicat Solidarité

Daiva.Kvedaraitė@eesc.europa.eu

VAREIKYTĖ Indrė



Groupe III – Activités diverses

Déléguée du Conseil lituanien de la jeunesse (LijOT)

Indre.Vareikyte@eesc.europa.eu

MACIULEVIČIUS Mindaugas



Groupe III – Activités diverses

Directeur de la coopérative agricole "Qualité agricole lituanienne" et représentant de la Chambre d'agriculture de la République de Lituanie (ŽŪK)

info@eesc.europa.eu

Sites internet

Présidence:

<http://www.president.lt>

Chambre des représentants / Parlement:

<http://www.seimas.lt>

Tourisme:

<http://www.tourism.lt>

Site de la présidence du Conseil:

<http://www.eu2013.lt>



Comité économique et social européen

Rue Belliard 99
1040 Bruxelles
BELGIQUE

www.eesc.europa.eu

Responsable d'édition: unité "Visites et Publications"
EESC-2013-53-FR

© Union européenne, 2013

Reproduction autorisée, moyennant mention de la source

Crédits photos:

Pages 2-8: Jurga Buzytė, Arūnas Mark – Page 9: CESE

FR



QE-02-13-094-FR-C
ISBN 978-92-830-2144-5



9 789283 021445
doi:10.2864/10507